

**DEPARTEMENT**  
OISE  
**ARRONDISSEMENT**  
SENLIS  
**CANTON**  
CREIL

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**

**ARRETE DU PRESIDENT**  
**N°26 A SAJEG 07**

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR**  
**DANIEL ROLLAND QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

Le Président de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 qui confère au président d'un établissement public de coopération intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu l'élection de Monsieur Daniel ROLLAND en qualité de 4<sup>ème</sup> vice-président lors du conseil communautaire du 9 avril 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service public, il convient de donner délégation de fonction et de signature aux vice-présidents,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de fonction et de signature est consentie à Monsieur Daniel ROLLAND 4<sup>ème</sup> vice-président, pour étudier, rapporter les affaires et signer les actes et correspondances concernant l'économie et notamment les sujets suivants :

- En matière d'innovation :
  - Suivi des activités du Pôle métropolitain de l'Oise et suivi des agrégats thématiques territorialisés ;
  - Promotion et développement de nouvelles filières économiques ;
  - Economie sociale et solidaire ;
  - Suivi de la DSP Sarcus ;
  - Economie circulaire dont suivi de la recyclerie d'insertion et du site Troc Sud Oise ;
  - Partenariats de recherche et d'innovation ;
  - Innovation et résilience territoriale.
  
- En matière de développement économique :
  - Etudes et prospective en matière de développement économique et de commerce ;
  - Suivi de la démarche Territoire d'industrie ;
  - Parcs et zones d'activités à vocation économique (hors tourisme) ;
  - Valorisation économique des projets Canal Seine Nord Europe et Gare, cœur d'agglomération ;
  - Reconversion des friches industrielles ;
  - Promotion et attractivité du territoire, promotion du commerce, promotion de l'entrepreneuriat ;
  - Mise en œuvre d'un observatoire économique.

**ARTICLE 2 :** Délégation de représentation est également donnée à Monsieur Daniel ROLLAND, en l'absence du président, suivant l'ordre du tableau.

**ARTICLE 3 :** Les délégations du présent arrêté prennent effet à compter de leur signature par le président de l'ACSO.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Senlis, à Monsieur le Trésorier Principal de Senlis et à l'intéressé.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le

*16 avril 2026*  


CREIL, le 16 avril 2026  
LE PRESIDENT,



*Omar YACOB*